



LA PLAINE DES PALMISTES

Commune de La Plaine des Palmistes Département de La Réunion



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

(Prévoir environ 30 minutes pour la constitution du dossier)

PIÈCES A FOURNIR :

Photocopies de toutes les pièces + Présentation de tous les ORIGINAUX

Enfants mineurs : La présence de l'enfant, accompagné du représentant légal, est obligatoire.

EXTRAIT d'ACTE DE NAISSANCE (de - de 3 mois) si c'est une 1^{ère} demande **OU** en cas de perte **OU** si vous êtes en possession d'une ancienne carte sécurisée périmée depuis + de 2 ans et que vous ne pouvez pas présenter un passeport en cours de validité.

1 photo d'identité couleur à faire **chez un photographe (de face + oreilles dégagées)**

Justificatif de domicile :

1/ Votre domicile : le document doit comporter votre nom et votre prénom et doit être récent : **moins d'un an**. Il peut s'agir d'un des documents suivants :

- facture d'eau, d'électricité, de téléphone (y compris de téléphone mobile),
- avis d'imposition ou certificat de non-imposition,
- quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement,
- titre de propriété ou quittance de loyer.

2/ Si vous habitez chez un proche (parent, ami...)

Il faut obligatoirement présenter les 3 documents suivants :

- La pièce d'identité de la personne qui vous héberge,
- Lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de 3 mois,
- Justificatif de domicile récent (moins d'un an) au nom de l'hébergeant

FILIATION DE L'INTERESSÉ(E): Nom, prénoms, date et lieu de Naissance

Père :

Mère :

EN CAS DE RENOUELEMENT : Votre ancienne carte d'identité

EN CAS DE PERTE ou VOL : FOURNIR des Timbres Fiscaux d'une valeur de **25 €**

TIMBRES FISCAUX A ACHETER

EN VENTE : à l'Hôtel des Impôts, à la Sous-Préfecture ou à la Préfecture...OU Site internet :

timbres.impots.gouv.fr

PERTE : Déclaration de Perte à remplir en MAIRIE

VOL : Déclaration de Vol auprès de la GENDARMERIE

Passeport ou Permis de conduire (si pas de CNI, fournir 1 document avec photo)

Attestation sur l'honneur à remplir en Mairie si la personne ne possède **aucun document avec photo**)

MINEURS : Pièce d'identité du Parent Responsable (Passeport ou Carte Nationale d'Identité)

MINEURS : En cas de Divorce : Jugement de divorce précisant l'autorité parentale et la résidence fixée pour la garde des enfants

Attestation de placement ou jugement de tutelle + pièce d'identité du parent + pièce d'identité de l'hébergeant

Personnes nées à l'étranger : Certificat de Nationalité Française en cours de validité (si 1^{ère} demande ou non présentation d'1 passeport en cours de validité)

Carte d'invalidité

Livret de famille pour les **femmes mariées (extrait d'acte de mariage de - 3 mois si première utilisation du nom d'usage)**

Horaires du service : **ouverture en journée continue :**

- du Lundi au Jeudi : de 8h00 à 16h30

- le Vendredi : de 8h00 à 12h30 (fermé l'après-midi)